

[CMI-S : bientôt un fichier national pour éviter l'amende pour stationnement impayé](#) [1]

L'application appelée « CMI-S Mobilité », sorte de répertoire national unique, annoncée lors de la Conférence nationale du handicap (CNH) d'avril 2023, financée par l'Etat, débute une phase de test grandeur nature. « CMI-S Mobilité » vise à permettre aux titulaires d'une CMI-S, personne privée ou morale, de déclarer les véhicules qu'ils utilisent et donc de bénéficier de la gratuité qui leur est accordée sans obstacles. « En interrogeant cette liste, tous les systèmes de contrôle du stationnement automatique par LAPI pourront ainsi éviter l'envoi de forfaits de post-stationnement (FPS) indus aux personnes en situation de handicap », précise la Délégation ministérielle à l'accessibilité.

[En savoir plus \(handicap.fr\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/cmi-s-bient%C3%B4t-un-fichier-national-pour-%C3%A9viter-lamende-pour-stationnement-impay%C3%A9>

[2] https://informations.handicap.fr/a-cmi-s-bientot-un-fichier-national-pour-eviter-la-prune-36531.php#at_medium=email&at_emailtype=retention&at_campaign=1&at_send_date=20240417